

Compte rendu de séance du Conseil Municipal de la commune d'Eaux-Puiseaux

Séance du 11 avril 2022

Le onze avril deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quatre avril deux-mille-vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Christophe Louault, Maire.

Présents : Christophe Louault, Pierre Jacquet, Aurélien Raoul, Yves Philippe, Théo Hotte, Catherine Pourtier, Michèle Corniaux, Fabienne Kucharski, Philippe Chanal, Ysabel Plusquellec.

Absent : Laurent Mathiron

Secrétaire de séance : Aurélien RAOULT

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le compte rendu du dernier conseil municipal.

Travaux et investissements

Proposition des principaux travaux et investissements pour 2022 :

| <i>Objet</i> | <i>Montant</i> |
|---|----------------|
| Etude travaux poste et multiservice | 6 000,00 € |
| Extension luminaires (travaux réalisés sur 2021) | 2 500,00 € |
| Plantations Macobois (travaux déjà engagé sur exercice antérieur) | 35 000,00 € |
| Route forestière des Plains | 65 100,00 € |
| Route forestière de Vaupicot | 26 340,00 € |
| Cases columbarium + stèle Garibaldiens | 1 500,00 € |
| Réseau eau pluviale des Bordes | 12 000,00 € |
| Matériel et outillage service technique | 2 000,00 € |
| Aménagement du grenier en salle archivage | 12 500,00 € |
| Dalle local pompiers (restes à réaliser 2021) | 2 500,00 € |
| Véhicule et remorques (service technique et CPI) | 10 000,00 € |
| Rayonnages pour archives et local CPI | 3 000,00 € |

Le conseil ADOPTE ces propositions à l'unanimité.

Vote des taux des taxes communales pour 2022

Proposition de maintien des taux des taxes communales identiques à 2021 :

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Taxe Foncière bâtie | 7,50% |
| Taxe Foncière non bâtie | 6,80 % |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 16,86 % |

Le conseil DÉCIDE à l'unanimité le maintien des taux des taxes communales identiques à 2021.

Agent communal

L'appel à candidature pour un contrat aidé n'ayant pas donné de résultats satisfaisant,

Considérant que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant le surplus d'activité actuel sur l'emploi de d'agent polyvalent des interventions techniques en milieu rural avec les missions suivantes :

- assurer la gestion et l'entretien du réseau d'eau,
- assurer la maintenance des bâtiments et leur bon entretien,
- assurer l'entretien des espaces verts communaux,
- assurer l'entretien courant de la voirie,
- gérer le matériel et l'outillage.

Il est proposé la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à raison de 20h de travail hebdomadaire à compter du 1er mai 2022.

Le Comité Technique est saisi pour avis, dans le cadre de la création d'un emploi permanent.

Le conseil DECIDE de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de 20hdans les conditions exposées ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Tarif de l'eau

Proposition de maintenir les tarifs identiques à l'année dernière

Le conseil ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

Subventions versées aux associations

Il est proposé d'aider les associations comme suit :

- Association qui intervient souvent et de manière récurrente sur le territoire de la commune,
- Association qui participe activement à la vie de la commune ou apporte un service,
- Association qui permet à la commune de réaliser une économie substantielle,
- Association dont au moins un habitant a été membre ou utilisateur en N-1,
- Autres associations (au cas par cas).

| | proposition |
|------------------------------------|-------------|
| Centre Communal d'Action Sociale | 700 € |
| COMITE DES LOISIRS D'EAUX PUISEAUX | 1300 € |
| SAPEURS POMPIERS D'EAUX PUISEAUX | 300 € |
| L'ARMAN'SONNE | 400 € |
| LES ARCHERS DU PEAGE | 50 € |
| UNION ERVYTAINNE | 50 € |
| GERMIKIDS | 50 € |
| BENEVOLES EHPAD ERVY | 50 € |
| | |
| Total | 2200 € |

Le Conseil DECIDE à l'unanimité d'allouer les montants proposés aux associations.

Budgets primitifs

Budget primitif de la commune d'Eaux Puiseaux

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 258 362,00 € | 503 335,45 € |
| Section d'investissement | 198 000,00 € | 198 000,00 € |

Le Conseil municipal ADOPTE le budget à l'unanimité.

Budget primitif du Multiservice d'Eaux Puiseaux

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 25 000,00 € | 29 448,58 € |
| Section d'investissement | 20 000,00€ | 20 000,00 € |

Le Conseil municipal ADOPTE le budget à l'unanimité.

Budget primitif du service de l'eau

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 44 664,59 € | 82 060,50 € |
| Section d'investissement | 20 985,12 € | 43 994,74 € |

Le Conseil municipal ADOPTE le budget à l'unanimité.

**Les questions à l'ordre du jour étant épuisées,
le Président clôt la séance à 20h15.**